

## Comprendre un régime politique

### La Démocratie :

**Accroche :** Carte sur l'Indice de démocratie dans le monde

- **Quels critères permettent d'établir ce planisphère ? Relevez les 5 catégories**
- **Quel ensemble de pays ou continents sont-ils majoritairement démocratiques, lesquels ne le sont pas ?**
- **Montrez que la démocratie recouvre des réalités différentes mais obéit à des principes communs.**

**Travail de recherche :** Etudier un pays de votre choix et démontrer sa nature démocratique (ou non)

|                                                      | <i>Etats-Unis</i> | <i>Espagne</i> | <i>Chine</i> |
|------------------------------------------------------|-------------------|----------------|--------------|
| <i>Régime politique</i>                              |                   |                |              |
| <i>Chef d'Etat/Cheffe d'Etat</i>                     |                   |                |              |
| <i>Institutions représentatives</i>                  |                   |                |              |
| <i>Alternance politique</i>                          |                   |                |              |
| <i>Libertés fondamentales garanties par cet Etat</i> |                   |                |              |

### **Introduction Générale sur le thème :**

Étymologiquement la démocratie est une construction élaborée autour du ***Dêmos***, le peuple et ***Krâtos***, le pouvoir. **La démocratie est un régime dans lequel la souveraineté politique appartient à l'ensemble des citoyens.** Ceux-ci peuvent l'exercer de manière différente, directement ou indirectement donc il n'existe pas une seule forme de démocratie.

*Ce régime politique repose en réalité sur 4 grands principes interdépendants :*

- **Des élections libres et régulières qui permettent au peuple souverain de s'exprimer.** Afin de garantir les choix libres ce critère suppose l'existence du **plusieurs partis et de leur alternance au pouvoir : c'est le Pluralisme**.
- **Le respect des libertés fondamentales** (exemple, le droit d'association ou d'expression) La presse doit également être libre et les citoyens peuvent manifester librement leurs opinions et se réunir dans des associations.
- **L'égalité devant la loi ,un Etat de droit** qui doit être respecté pour instaurer une démocratie. Chacun est soumis aux mêmes règles judiciaires.
- **La séparation des pouvoirs, Législatif, exécutif, judiciaire, et médiatique** afin d'éviter les abus **Montesquieu** affirmait ainsi « le pouvoir arrête le pouvoir »

### **Problématique : La démocratie est-elle davantage une pratique ou un régime politique ?**

Le régime démocratique suppose en effet une adhésion individuelle et collective à un cadre juridique qui peut/doit évoluer. Il faut garder à l'esprit que **le système politique n'est jamais figé dans le temps, de nouvelles formes d'expression politique apparaissent** (réseaux sociaux, nouvelles idées ou intérêts associatifs). L'idée de faire naître une **démocratie participative, des assemblées citoyennes dans lesquelles la prise de décision collective est associé au débat public** + *Problème actuel* : Des partis populistes accusent les élites ne pas défendre les intérêts du peuple. Ils entendent réduire les libertés civiles et l'état de droit pour préserver l'identité nationale.

## I/ Penser la démocratie : la démocratie directe, l'exemple d'Athènes :

Etude de cas, la démocratie à Athènes Vème et IV ème siècle av J-C :

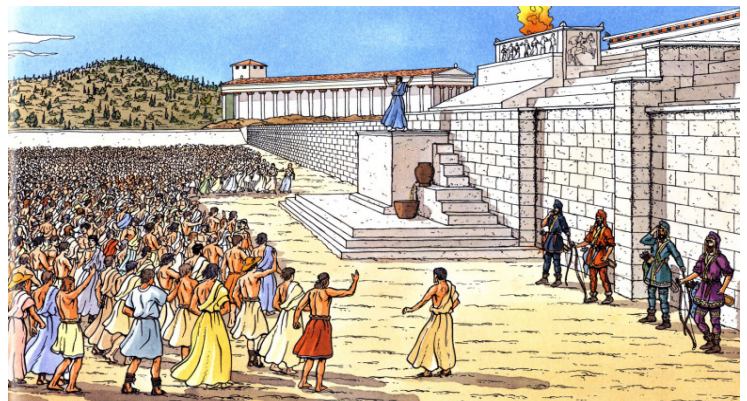
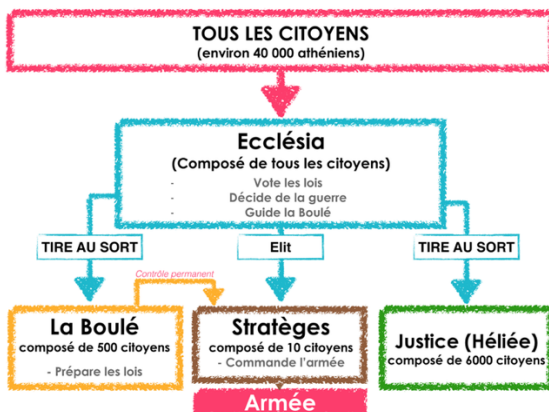


### A/ La naissance de la démocratie directe : document 2 page 42 + document préparatoire.

La cité d'Athènes, Polis en Grec, connaît au **VIème siècle av J-C** une crise politique et de fortes tensions sociales. **Ces troubles vont être à la base de la fondation d'un régime unique dans l'Antiquité** car il s'oppose pour la première fois à :

- **la Tyrannie : un régime politique fondé sur le l'intérêt de son dirigeant et non l'intérêt général, donc par nature injuste.**
- **l'oligarchie : le régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par un petit nombre de personnes.**

**Solon** en 593 av J-C puis **Clisthène** en 508 av J-C fondent ainsi **les dèmes, les circonscriptions de base du territoire d'Athènes** qui permettent aux athéniens de se regrouper dans des tribus. Il fonde ainsi les institutions suivantes :



- **la Boulé, un conseil qui est chargé de préparer les travaux de l'Ecclésiā** et qui surveille les magistrats, Elle réunit 500 membres, 50 par tribu qui sont recrutés par tirage au sort.
- **L'Hélié, le tribunal composé de 6000 juges.**
- **L'Ecclésiā, l'assemblée des citoyens qui élit ou tire au sort les magistrats, discute et vote les lois, l'ostracisme, la paix ou la guerre.** Cette assemblée se réunit 40 fois par an sur la colline du **Pnyx**,

Ces réformes assurent donc un pouvoir égal à tous les citoyens car chacun, dans le droit, peut assurer des responsabilités politiques. Cette **isonomie, principe selon lequel tous les citoyens sont égaux devant la loi** encourage les citoyens à défendre leur cité, victorieuse des Perses à Marathon, 490 puis Salamine 480.

## B/ L'invention du métier politique et du débat politique : document 3

A partir de **Périclès** (*stratège Athénien*), le citoyen doit être né de deux parents athéniens pour être citoyen, et ce après **l'éphébie, la formation militaire et civique des jeunes Athéniens**. Les citoyens peuvent également perdre leurs droits, être frappé **d'Atimie, la perte d'honneur** ou être **ostracisé, une condamnation à 10 ans d'exil**. (*document 2*)

Afin de garantir le fonctionnement de la démocratie une **indemnité, le misthos**, un salaire est mis en place pour permettre au citoyen d'exercer leur charge. Le statut social reste une composante importante de la démocratie car seuls les riches citoyens peuvent être élus aux magistratures importantes comme les **stratèges, les chefs de l'armée**.

**L'art oratoire, la rhétorique**, occupe ainsi une place considérable dans la vie démocratique athénienne. Les prises de parole et intervention publiques sont fondamentales, cet art de convaincre est ainsi enseigné dans les écoles fréquentées par les plus riches. Des dramaturges comme **Eschyle** ou **Euripide** (*document 5*) font faire alors l'éloge d'Athènes et des vertus de sa démocratie mais d'autres voix dénoncent également le régime. **Platon** par exemple, doute de la capacité du peuple à faire des choix libres et évoque le risque de **démagogie (du grec guider le démos)** si le but des orateurs devient de flatter l'auditoire plutôt qu'à servir l'intérêt collectif. Claude Mossé (*texte 5 page 43*) estime ainsi que ces orateurs « formaient, avec les stratèges, une classe politique distincte de la masse des citoyens ».

## C/ Les limites de la démocratie athénienne : doc 4 page 43.



**Peu de citoyens participent en réalité au fonctionnement de la démocratie.** Les citoyens ne représentent que 10 à 15 % de la population, soit 30 000 à 40 000 personnes.

- **Les femmes sont exclues et sans droit politique** mais elles sont reconnues comme fille de citoyen. Elles **peuvent ainsi transmettre la citoyenneté aux enfants**. Elles peuvent être également frappés **d'Atimie** et perdre leurs droits religieux.
- Les **métèques, les étrangers résidant à Athènes** sont exclus mais **ils peuvent avoir un accès à la Justice et participer aux fêtes religieuses**. Ils doivent en revanche combattre pour Athènes et financent le fonctionnement de la démocratie par **l'impôt, le métoikion**.  
*Exemple : Lysias, fils d'un riche métèque, originaire de Sicile, il étudie la rhétorique et de rend célèbre par ses plaidoiries. Il défend activement la démocratie au cours de la Tyrannie des Trente, en 404 mais il n'obtient pas la citoyenneté.*
- **Les esclaves sont plus de 100 000, soit la moitié de la population de l'Attique.** Ce groupe ne compte que des étrangers depuis les réformes de **Solon** au VI<sup>ème</sup> siècle. Leur travail permet aux citoyens d'avoir le temps de s'occuper des affaires politiques. Un groupe de 1000 à 2000 esclaves publics gèrent également les administrations. **Ils organisent le tirage au sort des juges, gèrent les archives, tiennent les comptes et sont chargés de la Police.**



## II/ La démocratie représentative, le choix de la France au XIXème siècle :

### Etude de cas Benjamin Constant, questions du manuel pages 44 et 45 :

Reprise : **Benjamin Constant est un penseur de la démocratie libérale.** Témoin de la Révolution française et de l'Empire, il propose de protéger la société d'un Etat puissant qui doit être respectueux des droits individuels. Sa réflexion repose sur l'opposition de deux libertés.

- A Athènes la liberté est politique, les citoyens profitent du travail des esclaves pour participer aux affaires de la Cité.
- Au XIXème siècle les libertés sont individuelles, *détenir une propriété, travailler et commercer, dire et penser ce que l'on veut (liberté religieuse, liberté d'expression)*

Puisque les hommes préfèrent leur vie privée à l'engagement politique, **ils doivent délégués à des représentants élus le pouvoir d'agir.** Ces représentants libèrent alors les citoyens de leurs tâches politiques, et ces derniers peuvent se consacrer au travail et à exercer leurs libertés individuelles. Les sphères publiques et privées sont donc séparées. **Benjamin Constant défend donc le libéralisme** et dénonce les dérives tyranniques notamment sous Napoléon. Pour éviter celles-ci les citoyens doivent s'investir dans la discussion publique et ne pas hésiter à révoquer leurs représentants s'ils ne sont pas dignes de leur fonction.

### A/ La restauration, une faible représentation politique : 1815-1848

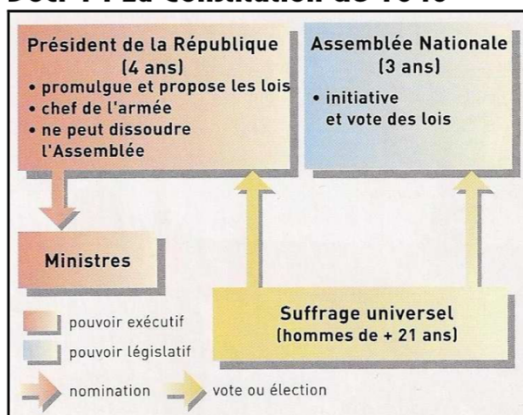
Le retour de la monarchie, en 1815 s'accompagne de certains progrès démocratiques, en particulier celui de la **souveraineté nationale. Ce principe qui entend confier le pouvoir à des représentants** de la Nation s'exerce par :

- la reconnaissance des libertés publiques (*opinion, religion, presse*)
- l'apparition d'un **régime représentatif, un régime dans lequel la souveraineté du peuple est exercé par des représentants élus.** Le pouvoir du roi est en effet partagé avec deux Assemblées, dont la Chambre des députés qui est élu.
- **Le suffrage censitaire, système dans lequel seuls les citoyens masculins payant un impôt, le cens, ont le droit de vote.** Les libéraux, à l'image de Benjamin Constant considère ainsi que seule une élite de l'argent est capable de décider. *Il n'existe alors que 100 000 votants en 1815, 170 000 en 1830 sur une population de 34 millions d'habitants.*

### Etude de la liberté guidant le peuple, portrait croisé avec l'œuvre de Yue Minjun, page 48/49

- **Le principe de la souveraineté populaire, qui entend confier le pouvoir à l'ensemble des citoyens s'affirme également.** La révolution de 1830, qui renverse Charles X se poursuit par des insurrections urbaines à Lyon et à Paris. **La seconde république, en février 1848 adopte le suffrage universel masculin** et abolit l'esclavage dans les colonies pour que toute insurrection apparaisse comme illégitime.

**Doc. 1 : La Constitution de 1848**



**Doc. 2 : L'esprit de la IIème République**



- *séparation de l'Eglise et de l'Etat*
- *projet d'une instruction laïque, publique et obligatoire*
- *annulation des quittances depuis 1870 pour les locataires désargentés*
- *suppression des amendes patronales dans les ateliers*
- *on récupère les fabriques délaissées par les patrons qui ont fui la Commune, et on les transforme en ateliers appartenant à la Commune et autogérés par les ouvriers.*
- *nouvel emblème le drapeau rouge.*
- *Un nouvel hymne, l'Internationale est composée par Eugène Pottier*



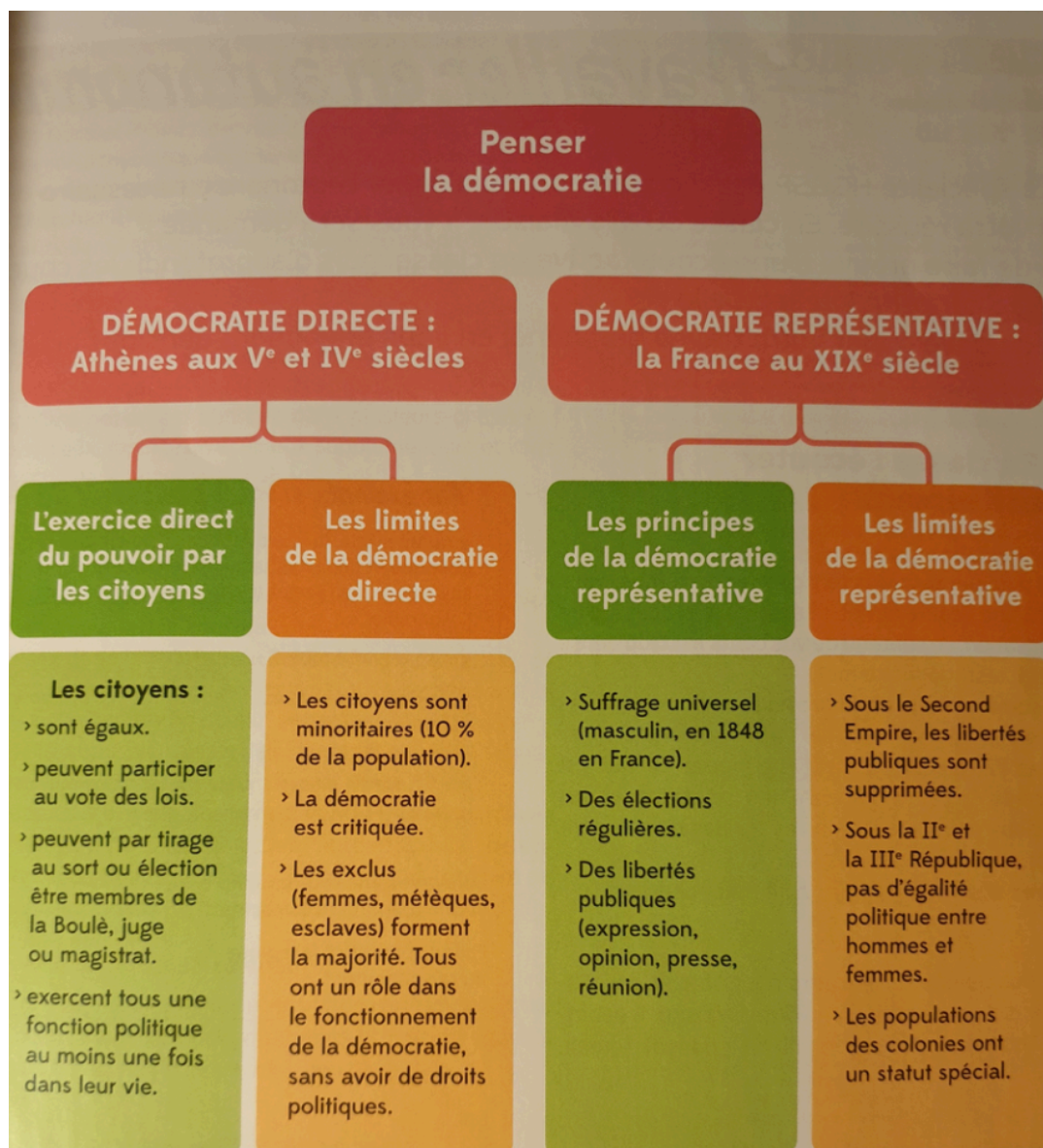
En mai 1871, le gouvernement met fin dans le sang à la Commune. Les républicains s'imposent alors dans les élections et acquièrent la majorité à la Chambre des députés, au Sénat puis à la présidence de la République en 1879.

**La troisième république reprend les symboles de deuxième république (drapeau tricolore, devise, Marianne) et y ajoute le 14 juillet devenu fête nationale en 1880.**

### La troisième république, une démocratie libérale :

- liberté de réunion et de presse et d'affichage 1881,
- enseignement primaire gratuit, 1881, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans, 1882, Jules Ferry
- la loi Waldeck-Rousseau accorde la liberté d'association professionnelle, c-à-dire la **liberté syndicale**. 1884. complétée en 1901 par la liberté d'association.
- 1894 : Caisse de retraites, caisse maladies.
- 1898 Assurances contre les accidents du travail.
- 1905 : loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les relations diplomatiques sont rompues avec le pape en 1904, plus aucun culte favorisé, donc plus **aucun culte subventionné par l'Etat**
- 1906 : loi imposant le repos hebdomadaire.

**Bilan et limites :** L'idéal démocratique est sans cesse discuté et repensé au XIXème siècle. Les femmes restent exclues de la représentation et ne possèdent pas l'égalité de droits civils et politiques, de même que les populations de l'Empire colonial.



### III/ Le cas Suisse, un exemple de régime associant démocratie directe et démocratie représentative :

#### Etude de cas La Suisse exemple de démocratie semi-directe :



## L'ART DE L'ÉQUILIBRE

**1+26+2250=1**

La Confédération, les 26 cantons et les quelque 2250 communes se partagent le pouvoir.

### SUBSIDIARITÉ

Les cantons et les communes disposent de compétences étendues et d'une autonomie importante (par ex. écoles, hôpitaux, fiscalité, police). La Confédération n'assume que les tâches dont les cantons et les communes ne peuvent s'acquitter eux-mêmes.

Pour un pays comptant quatre langues nationales et présentant de grandes différences géographiques, le fédéralisme est un garant important de la cohésion nationale. Il fait partie des principes fondamentaux depuis la création de l'Etat fédéral en 1848.



Chaque canton possède une constitution, un parlement, un gouvernement et des tribunaux qui lui sont propres. Environ un cinquième des communes, principalement les villes, possèdent leur propre parlement.



## NOUS AVONS LE DERNIER MOT

Le peuple suisse est souverain et représente la plus haute instance politique du pays.

**63%**

des citoyens suisses exercent leur droit de vote et d'éligibilité (droit acquis à partir de l'âge de 18 ans).

Les Suissesses n'ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au niveau national qu'en 1971.

Le peuple suisse est appelé à se prononcer jusqu'à 4 fois par an sur une quinzaine d'objets.

Les citoyens suisses ont de nombreux droits de participation et peuvent influencer sur la politique fédérale, par exemple en lançant une initiative populaire ou un référendum.

Le vote peut se faire de trois manières différentes :

- en glissant son bulletin dans l'urne
- par correspondance (solution la plus fréquemment utilisée)
- par vote électronique (dans certains cantons)



1/ La Suisse est un Etat fédéral dans lequel les consultations des citoyens contribuent aux décisions politiques. **Le vote direct des citoyens** oblige ainsi le gouvernement à la discussion. *(le peuple suisse est ainsi souverain et représente la plus haute instance politique).*

Le débat ne porte pas seulement sur les grands enjeux politiques du pays mais également sur les questions de personnes, sur l'évolution de leurs libertés individuelles. Les citoyens décident donc des affaires de la cité même si l'application des lois est de la responsabilité des représentants élus.

2/Ces consultations appelées **votations** peuvent être déclenchées par **des pétitions signées par les citoyens Initiative populaire**, par les cantons, **référendums consultatifs** ou dans le cas d'une modification de la constitution, **référendum obligatoire**.

- Les Suisses votent jusqu'à 4 fois par an sur une quinzaine de questions.
- Dans 2 cantons (*Appenzell Rhodes Intérieures et de Glaris*) les électeurs continuent de voter à mains levées
- Les votes par correspondance et par internet sont les plus courants.

3/ Le nombre d'initiatives populaires a tendance à devenir de plus en plus important et peut devenir une sorte de « **campagne permanente** ». Le parti de l'Union Démocratique et du centre (UDC) en profite pour faire voter des initiatives qui **ne sont plus d'ordre « populaires » mais davantage perçues comme « populistes »**, comme le fait d'interdire la construction de minarets ou contre l'immigration de masse (doc 9) **Ces votes populistes opposent alors le peuple aux élites politiques et à ses représentants pourtant démocratiquement élus et peut amener une fracture grandissante dans la démocratie Suisse.**

Autre limite, les Suissesses n'ont obtenu le droit de vote au niveau national qu'en 1971, dans certains cantons comme Appenzell Rhodes Intérieures seulement en 1991 !

**+ Problème posé par l'abstention :**

<https://www.letemps.ch/suisse/abstentionnistes-plus-grand-parti-suisse>

### Conclusion :

**Le monde occidental a connu deux formes de régime démocratique.**

- La démocratie athénienne reposait sur la participation directe des citoyens aux institutions.
- La démocratie représentative fonctionne selon la délégation de pouvoir.

Adapté aux valeurs de son temps, chaque régime questionne la nécessité et les dangers de la souveraineté populaire. Restreindre la participation du peuple protège de la démagogie mais conduit à la confiscation du pouvoir par une minorité. Démocratiser le régime garantit une représentativité plus juste mais ouvre la voie à la tyrannie de la majorité.